



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

## Mont Baduel : éviter une catastrophe sanitaire



**Le 27 juillet, plus de mille personnes ont tout perdu dans l'incendie du quartier spontané. Elles sont hébergées depuis dans trois gymnases de Cayenne. De nombreux acteurs du secteur de la santé, coordonnés par l'ARS, sont mobilisés auprès d'elles. L'enjeu était d'aider les patients chroniques en rupture de traitement. Ces interventions ont permis de repérer et prendre en charge des cas d'extrême vulnérabilité, quelques pathologies aiguës et des personnes chez qui le drame a impacté la santé mentale. Elles se poursuivront jusqu'à la mi-août, date à laquelle les gymnases devront être libérés.**

Ne pas ajouter une catastrophe sanitaire à la catastrophe humanitaire. Samedi 27 juillet, un incendie a réduit en cendres les logements, généralement faits de tôles, environ 1 050 habitants du Mont Baduel, à Cayenne. Les sinistrés ont souvent tout perdu. Ils sont hébergés depuis dans les gymnases des collèges Paul-Kapel pour une majorité d'hommes, Gérard-Holder et Justin-Catayée essentiellement pour les femmes et leurs enfants. La préfecture a activé le centre opérationnel de zone (COZ), l'outil opérationnel de gestion de crise. L'Agence régionale de santé y participe quotidiennement pour coordonner les interventions sanitaires.

### « Des réactions normales à une situation anormale »

Dès le dimanche 28, la cellule d'urgences médico-psychologique (Cump) a été déclenchée par l'ARS auprès des sinistrés. La psychologue et l'infirmier permanents, renforcés par des psychiatres, psychologues et infirmiers volontaires, y compris de pédopsychiatrie, se sont rendus sur place. « Nous avons effectué une première évaluation puis nous nous sommes rendus au



collège Holder le 30 et au collège Catayée le lendemain, détaille Marianne Pietropaoli, psychologue permanente de la Cump. Au collège Holder, les personnes avaient davantage de besoins somatiques que psychologiques. Au collège Catayée, en revanche, nous avons repéré des cas de troubles de stress aigu, des syndromes anxieux et des troubles du sommeil. Ce sont des réactions normales à une situation anormale. Nous avons rappelé les cas les plus préoccupants pour évaluer leurs besoins de consultation. » Le lien a également été fait avec la Croix-Rouge française pour que ses soignants reviennent certaines personnes.

Outre la Cump, de nombreux acteurs du secteur de la santé sont mobilisés auprès des sinistrés : la Croix-Rouge française (CRf), Médecins du Monde (MdM), la Permanence d'accès aux soins de santé (Pass) et les dermatologues de l'hôpital de Cayenne, ainsi le service de la Protection maternelle et infantile (PMI). Toutes les personnes ont ainsi bénéficié, dès la semaine dernière, d'un bilan de leur état de santé et de leurs besoins avec un infirmier et, si besoin, un médecin. Les personnes hébergées seront à nouveau vues cette semaine par un professionnel de santé.



#### « Les personnes vont globalement bien »

« Dès le premier jour, nous avons reçu des alertes sur la situation sanitaire des personnes sinistrées, relate le Dr Karl Kpossou, coordinateur médical de la Croix-Rouge française. L'ARS et la préfecture nous ont réunis pour faire un point de la situation et déterminer les actions à mener. Notre premier passage nous a permis de constater qu'il y avait des enfants en situation de déshydratation et de dénutrition. »

Dans le courant de la semaine dernière, la CRf a effectué un *screening* des personnes hébergées dans les gymnases. « Elles ont d'abord vu un infirmier pour la prise des constantes. Nous avons mesuré le périmètre brachial et le périmètre crânien de tous les enfants. Nous avons évalué les symptômes et l'état général des personnes. Un médecin a vu en consultation celles qui le nécessitaient ainsi que tous les enfants de moins de 6 ans. Les personnes sur les sites vont globalement bien. Beaucoup étaient connues de la Pass ou des médecins de ville et étaient suivies pour des pathologies chroniques. Notamment l'hypertension, le diabète et l'asthme. Nous avons repéré des cas de gale, traités en lien avec les dermatologues du CHC, et pris en charge des personnes souffrant de troubles du sommeil. »

#### Gale : « Pas plus qu'habituellement »

L'équipe de dermatologie du CHC s'est rendue auprès des personnes souffrant de la gale. « L'objectif est de confirmer le diagnostic après le premier *screening* de la Croix-Rouge et des volontaires, de traiter les personnes et leur famille, et de leur donner des kits de désinfection. Nous pouvons distribuer des médicaments et des acaricides de nos stocks, explique le Dr Romain Blaizot. A mon avis, il n'y a pas plus de cas qu'habituellement mais il faut prévenir le risque de contamination, qui est plus important. »

« De la gale, nous en voyons régulièrement en consultation. Elle est présente dans les sites de précarité. Ce n'est donc pas étonnant qu'il y en ait », confirme le Dr Amelie Martinot, de la Pass du CHC. Au collège Holder, le médecin, un interne et un médiateur de la Pass ont vu des personnes sinistrées essentiellement pour du suivi chronique, pour refaire des ordonnances et donner des médicaments à celles sans droits sociaux. Quelques cas de conjonctivite bactérienne

et des bébés avec syndrome grippal sans déshydratation ni fièvre ont également été pris en charge. Une équipe est retournée sur place hier matin et s'y rendra à nouveau mercredi.

#### « Un public que nous connaissons bien »



Un des enjeux était de réussir à voir rapidement entre 300 et 400 personnes sur chacun des sites, de repérer les cas aigus et les patients chroniques en rupture de traitement. « Après une première maraude, nous nous sommes organisés en équipe mobile de santé pour proposer des consultations infirmières et médicales au collège Holder, indique Noémie Bleher, superviseuse santé chez MdM. Nous y retournons cette semaine pour les personnes qui le nécessitent. C'est un public que nous connaissons bien puisque nous les suivons en nous rendant chaque mois à la Source de Baduel. On sent qu'elles ont un besoin d'accompagnement énorme. Elles sont toutefois moins sous le choc de ce qui s'est passé que dans les premiers jours et commencent à nouveau à se déplacer pour anticiper la suite. Un système de bracelet, comme à l'hôpital, leur permet d'entrer et sortir du gymnase. Nous leur avons également créé une attestation de sécurité sociale provisoire en attendant que la CGSS leur distribue leurs attestations. »

#### Un hébergement d'urgence pour quelques cas d'extrême vulnérabilité

Ces interventions ont également permis d'identifier quelques cas d'extrême vulnérabilité : enfant handicapé, enfant nourri par sonde, nourrisson de onze jours, adulte aveugle. Ces personnes et leur entourage – soit quinze personnes – ont rejoint un centre d'hébergement d'urgence pour quinze jours, à la demande de Médecins du Monde. La Croix-Rouge française et la PMI ont également distribué des kits d'hygiène ainsi que du lait infantile aux mères qui allaitent leurs nourrissons au biberon. Celles qui allaitent au sein ont été sensibilisées sur la nécessité de continuer ainsi.

« Pour le reste, ce que nos puéricultrices et auxiliaires de puériculture ont pris en charge n'est pas très différent de ce que nous voyons habituellement en PMI, constate le Dr Lindsay Osei, directeur de la PMI et de la promotion de la santé à la Collectivité territoriale (CTG). Quelques enfants ont été orientés vers un médecin. Nous y retournerons si besoin. » Aux côtés de la PMI, la CTG a également déployé des assistantes sociales auprès des sinistrés, notamment pour enregistrer les demandes de logement.

Outre son rôle de coordination, l'ARS a alerté sur certains risques sanitaires liés aux conditions d'hébergement. Ceux-ci concernent notamment les repas avec l'accent mis sur la nécessité de respecter les chaînes du froid et du chaud, ou encore de prévenir les allergies alimentaires. L'agence a également demandé l'aménagement, en relation avec les Forces armées en Guyane (FAG), de zones de repas séparées des zones de vie et de couchage. Ce travail de prévention a pour but de ne pas générer d'autres problèmes de santé. Ces actions vont se poursuivre jusqu'à la mi-août. À cette date, les gymnases devront être libérés afin de préparer la rentrée des classes.

## EN BREF

### ◆ Dengue : l'épidémie terminée sauf sur le littoral ouest



« Depuis trois semaines, les niveaux de circulation de la dengue en Guyane sont stables et proches de ceux observés avant l'épidémie. L'épidémie est terminée dans les secteurs de l'Île-de-Cayenne, des Savanes, du Maroni, de l'Oyapock et de l'Intérieur est », annonce Santé publique France. Seul le littoral ouest (Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo) est encore en épidémie. Dans ces trois communes, « la circulation virale est en légère baisse et à un niveau modéré » : en légère

hausse en ville et en baisse aux urgences. Les trois quarts des prélèvements sérotypés étaient de type 2.

Sur l'ensemble de la Guyane, parmi les patients hospitalisés, 568 ont pu être décrits. Ils ont été pris en charge essentiellement au Centre Hospitalier de Kourou et à celui de Cayenne. Les femmes étaient majoritaires. Les formes les plus sévères représentaient 42 % des cas hospitalisés. Parmi ces 568 patients, plus d'un sur trois (36 %) avaient au moins un facteur de risque. Depuis début 2023, 35 personnes ont été admises en réanimation et onze personnes sont décédées à l'hôpital : trois en 2023 et huit cette année. Parmi ces onze décès, sept étaient directement liés à la dengue.

### ◆ Nouveau zonage pour les exonérations fiscales

Un nouveau zonage France ruralités revitalisation (FRR) est en place depuis le 1er juillet, annonce la CPTS centre-littoral. Il a pour objectif de soutenir les territoires ruraux fragiles. Les vingt-deux communes de Guyane sont concernées. Ainsi, les professionnels de santé libéraux qui créent ou reprennent un cabinet sur une commune de notre territoire peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

« Depuis 2019, les professionnels de santé s'installant en Guyane ne pouvaient plus bénéficier des exonérations fiscales prévues par le zonage ZRR/ZFU. Désormais et à compter du 1<sup>er</sup> juillet les professionnels peuvent à nouveau y avoir le droit. Les professionnels s'étant installés depuis le 1<sup>er</sup> juillet ont six mois pour faire la demande d'exonération », précise la CPTS. Le [site officiel d'information administrative](#) pour les entreprises détaille le fonctionnement des zones FRR.

#### ♦ La liste des médecins agréés modifiée



Par arrêté du 9 juillet, Dimitri Grygowski, directeur général de l'ARS, a modifié la liste des médecins agréés. Après avis favorable du conseil départemental de l'Ordre des médecins, sont ajoutés les Dr Jean Ganty, Eric Hounhoui-Gan, Wilfried Gblagada, Jane Poincenot et Stéphanie Oddou. La liste complète des médecins agréés peut être consultée sur le [site internet de l'ARS](#).

La réglementation impose à certaines personnes de se soumettre à un examen médical effectué par un médecin agréé. Sont concernés :

- Les candidats à la Fonction publique ;
- Les candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical (prix de la consultation selon convention de la Sécurité sociale) ;
- Les fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés (prix de la consultation hors convention de la Sécurité sociale).

Pour ces examens, les médecins sont tenus de se récuser lorsqu'il s'agit de leurs patients.

#### ♦ Quinze postes assistants spécialistes à temps partagé en Guyane



Une [note publiée au Bulletin officiel santé du 31 juillet](#) (à compter de la page 164) détaille la répartition des postes d'assistants spécialistes à temps partagé. Quinze postes sont ouverts en Guyane.

En Outre-mer, « les jeunes médecins s'engagent à exercer leur assistantat, une année au moins et deux dans le meilleur des cas, dans un établissement de santé ultramarin, hospitalo-universitaire ou non, ou dans une structure ambulatoire située en Outre-mer, précise la Direction générale de l'offre de soins. Compte tenu de la diversité des typologies de projets que ce dispositif est susceptible d'accompagner, reposant sur des partenariats exclusivement entre établissements ultramarins ou impliquant une structure hospitalière métropolitaine, les dossiers de demandes de financement de ces postes sont à déposer auprès des agences régionales de santé (ARS) ultramarines du ressort desquelles le temps partagé sera réalisé hors métropole. »

#### ♦ Psychiatrie : 500 000 euros pour des projets en Guyane

L'appel à projets national visant à renforcer l'offre de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent a été publié au [Bulletin officiel Santé du 31 juillet](#) (à compter de la page 111) Il est doté cette année de 35 millions d'euros dont **500 000 pour la Guyane**. Une instruction de la Direction générale de l'offre de soins précise les modalités pour postuler aux financements.

« L'objectif de l'appel à projets est de renforcer l'offre de psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent là où elle est insuffisante et d'améliorer l'accessibilité des soins et le parcours de soins, de la périnatalité jusqu'à la fin de l'adolescence et la transition vers l'âge adulte et la psychiatrie adulte. Il s'agit de poursuivre la remise à niveau et la transformation de cette offre dans les territoires, dans un objectif de réduction des inégalités d'accès aux soins. Les projets sélectionnés viseront à proposer une prise en charge graduée dans le cadre d'un parcours de soins coordonné, en particulier entre secteurs différents (sanitaire, médico-social, éducatif...)... »

#### ♦ Le Girci-Soho lance l'appel à projets PHRC-Interrégional 2024-2025



Le Groupement interrégional de recherche clinique et innovation sud-ouest Outre-mer (Girci-Soho) lance son appel à projets Programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) interrégional 2024-2025. Le projet doit justifier de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients avec un haut niveau de preuve. La sélection s'opère en deux phases : une lettre d'intention puis un dossier complet. Le Girci-Soho allouera 4,3 millions d'euros dont 300 000 euros maximum par projet.

Cet appel à projets s'adresse à tout porteur, médical ou paramédical, qui exerce à l'hôpital, en ville, en clinique... sur notre territoire. Il doit être relié à un établissement de santé, GCS, maison de santé, centre de santé qui se portera coordinateur du projet et gestionnaire du financement. Le PHRCI est destiné à des équipes émergentes : l'investigateur coordinateur ne devra jamais avoir obtenu précédemment un financement au PHRC.

Quatre thématiques prioritaires bénéficieront d'un bonus lors de la sélection :

- Santé mentale et en psychiatrie ;
- Différents types de prévention en santé ;
- Pédiatrie et santé de l'enfant dont la pédopsychiatrie ;
- Fertilité.

Les thématiques exclues sont les infections liées au VIH, VHB et VHC, SARS-CoV-2 et maladies infectieuses et émergentes qui, elles, sont concernées par les appels à projets dédiés gérés par l'ANRS-MIE. En dehors de ces thématiques, le PHRCI est ouvert à toutes les thématiques, y compris le cancer et les soins primaires. Il est à noter que les soins primaires ne sont plus prioritaires dans le PHRCI puisqu'ils bénéficient de l'appel à projet Respir, qui leur est dédié.

Le personnel du Centre Hospitalier de Cayenne (CHC) intéressé doit se rapprocher du Département Recherche Innovation Santé Publique (DRISP) au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre pour permettre un accompagnement dans le montage du projet. Pour ces personnels et pour les professionnels hors CHC, la lettre d'intention doit être déposée au plus tard le 8 novembre via le relais opérationnel : [theo.blaise@ch-cayenne.fr](mailto:theo.blaise@ch-cayenne.fr).

**Renseignements :** Théo Blaise à [theo.blaise@ch-cayenne.fr](mailto:theo.blaise@ch-cayenne.fr) et [site internet du Girci Soho](http://site.internet.du.Girci.Soho).

## Actus politiques publiques santé et solidarité

### ■ Les préparateurs en pharmacie hospitalière auront le grade licence



La réforme était attendue à l'Institut de formation en santé de Guyane et avait été évoquée lors de la remise des diplômes aux étudiants, mi-juillet : à partir de la rentrée de septembre, le diplôme de préparateurs en pharmacie hospitalière (PPH) bénéficiera du grade licence. Pour le Dr Flaubert Nkontcho, chef de pôle médico-technique au Centre Hospitalier de Cayenne (CHC), « cette universitarisation de la filière PPH permettra aux

étudiants d'intégrer d'autres filières universitaire par la suite » pour décrocher par exemple un master.

D'autres [textes publiés vendredi au Journal officiel](#) précisent les conditions d'accès au diplôme, l'organisation pédagogique de la formation et le contenu des épreuves. La formation est organisée en deux semestres d'au moins vingt semaines chacun. Des dispositions similaires ont été prises pour le diplôme de technicien de laboratoire médical qui, lui, n'est pas proposé en Guyane. Enfin, un dernier arrêté modifie les conditions d'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical.

## Offres d'emploi



- L'association Ader recherche
- Son **responsable administratif et financier** (CDI, temps complet, poste basé à Cayenne à pourvoir à partir de septembre). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 15 août.
- Un **animateur de prévention** du programme Parlons-en encore (CDI, temps complet, poste basé à Kourou à pourvoir à partir de septembre ou octobre).

[Consulter l'offre et candidater.](#)

## Agenda

### Jeudi 29 août

► Les Matinées pour en parler, organisées par GPS. [La diversité sexuelle et de genre](#), de 9 heures à 12 heures à GPS (Saint-Laurent-du-Maroni).

### Mercredi 4 septembre

► **Afterwork** de la CPTS centre littoral, à partir de 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne, à destination des professionnels de santé adhérents ou salariés des structures adhérentes. [Inscription obligatoire en ligne.](#)

### Du 9 au 12 septembre

► **Assises de la santé mentale et de la psychiatrie**, à Cayenne.

### Jeudi 3 octobre

► **Conférence** grand public dans le cadre du congrès de diabétologie et pathologies métaboliques et endocriniennes

### Vendredi 4 octobre

► **Webinaire** de présentation de PandaLab par la CPTS centre littoral. Renseignements : [prevention@cpts-centre-littoral.fr](mailto:prevention@cpts-centre-littoral.fr).

### Vendredi 4 et samedi 5 octobre

► **Congrès** de diabétologie et pathologies métaboliques et endocriniennes, organisé par Diabète Guyane obésité (DGO). S'inscrire [ICI](#)

### Lundi 14 octobre

► **Colloque « Santé sexuelle et société aux Antilles et en Guyane »** sur le campus de Troubiran, à Cayenne.

### Du 15 au 18 octobre

► **Les AgiT, Assises guyanaises** d'infectiologie et médecine tropicale, à Cayenne.

**Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr)**

[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

#### Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)